

LUNDI 28 AVRIL 2025

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Luc-Bergeron, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Robert Bureau	M ^{me} Hélène Nickner
M. Marco Clément	M ^{me} Noémie Poitras
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Nathalie Simard
M. Claude Lemens	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Marie-Claude Lozier	M. Michel Trahan
M ^{me} Marie-Joe Morin	

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

M^{mes} Andréane Gauthier, Manon Goulet, Joëlle Thiboutot et Célia Vincent-Cadieux sont absentes.

Assistant également à cette séance :

M. Josée Beaulé, directrice générale par intérim et DSRH
M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M^{me} Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs et complémentaires
M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
M^{me} Mélanie Perron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

Nous accueillons M. Claude Lemens nouveau membre représentant le personnel-cadre en remplacement de M^{me} Josée Beaulé récemment nommée directrice générale par intérim à la suite du départ à la retraite du directeur général, M. Éric Larivière.

CA-2025-0243

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-2025-0244

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M. Marco Clément, appuyé par M^{me} Caroline Thérien, et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

4. RÉSOLUTIONS

CA-2025-0245

4.1. Calendrier scolaire – secteur des jeunes

CONSIDÉRANT les discussions avec le syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ) sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire 2025-2026;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Marco Clément, d'adopter le calendrier scolaire 2025-2026, tel que présenté dans le document **DSRH-2425-04**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0246

4.2. Organisation scolaire secteur des jeunes 2025-2026

CONFORMÉMENT aux articles 236 et 251, le conseil d'administration doit adopter l'organisation des services éducatifs dispensés par chaque école.

Il est alors proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Hélène Nickner, d'adopter l'organisation scolaire 2025-2026 du secteur des jeunes telle que déposée au document **DSE-2425-05**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0247

4.3. Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2025-2028

CONFORMÉMENT à l'article 211, le conseil d'administration doit adopter le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2025-2028.

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Il est alors proposé par M^{me} Marie-Joe Morin, appuyée par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 tel que déposé au document **SG-2425-03**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0248

4.4. Actes d'établissement 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été menées.

Il est proposé par M. Marco Clément, appuyé par M^{me} Caroline Thérien, d'adopter les actes d'établissement tels que présentés au document **SG-2425-04**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0249

4.5. Adoption de la politique RH-17 code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves ou à être en contact avec eux

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, prévue à l'*article 258.0.1. de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)*, de se doter d'un code d'éthique applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

CONSIDÉRANT que ce code est conforme aux directives du ministre;

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique RH-17 « Politique du code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves ou à être en contact avec eux », telle que décrite au document **SG-2425-05**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0250

4.6. Calendrier scolaire formation générale adulte 2025-2026

Il est proposé par M^{me} Hélène Nickner, appuyée par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, d'adopter le calendrier 2025-2026 de la formation générale adulte tel que présenté au document **DSEA-2425-01**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0251

4.7. Calendrier scolaire secteur formation professionnelle 2025-2026

Il est proposé par M. Robert Bureau, appuyé par M. Marco Clément, d'adopter le calendrier 2025-2026 du secteur de la formation professionnelle tel que présenté aux documents **DSEA-2425-02**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0252

4.8. Calendrier scolaire adulte Organismes et francisation 2025-2026

Il est proposé par M. Robert Bureau, appuyé par M. Michel Trahan, d'adopter le calendrier scolaire adulte organismes et francisation 2025-2026 tel que présenté au document **DSEA-2425-03**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0253

4.9. Contrat pour les services en entretien ménager à l'école Marcel-Raymond de Lorrainville

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Considérant l'ouverture des soumissions prévue le 29 mai 2025;

Considérant que la prochaine rencontre du conseil d'administration sera le 16 juin 2025;

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Marie-Joe Morin, d'octroyer le contrat pour les services en entretien ménager à l'école Marcel-Raymond de Lorrainville au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas et ayant respecté les conditions d'admissibilités et de conformités prévues à l'appel d'offres suite à l'analyse des soumissions et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0254

4.10. Contrat pour les services en entretien ménager à l'école Saint-Isidore de Laverlochère

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Considérant l'ouverture des soumissions prévue le 27 mai 2025;

Considérant que la prochaine rencontre du conseil d'administration sera le 16 juin 2025;

Il est proposé par M. Marco Clément, appuyé par M^{me} Hélène Nickner, d'octroyer le contrat pour les services en entretien ménager à l'école Saint-Isidore de Laverlochère au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas et ayant respecté les conditions d'admissibilités et de conformités prévues à l'appel d'offres suite à l'analyse des soumissions et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.11. Contrat pour les services en entretien ménager à l'école De L'Assomption de Fabre

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Considérant l'ouverture des soumissions prévue le 1er mai 2025;

Considérant que la prochaine rencontre du conseil d'administration sera le 16 juin 2025;

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, d'octroyer le contrat pour les services en entretien ménager à l'école De L'Assomption de Fabre au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas et ayant respecté les conditions d'admissibilités et de conformités prévues à l'appel d'offres suite à l'analyse des soumissions et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.12. Contrat pour les services en entretien ménager de l'école Marie-Assomption de Guigues

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Il est alors proposé par M. Claude Lemens, appuyé par M. Michel Trahan, d'octroyer un contrat de trois ans pour les services en entretien ménager de l'école Marie-Assomption de Guigues à l'entreprise Entretien Malex pour un montant total de 247 967,08 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.13. Contrat pour les services en entretien ménager de l'école Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues.

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Il est alors proposé par M^{me} Noémie Poitras, appuyée par M^{me} Hélène Nickner, d'octroyer un contrat de trois ans pour les services en entretien ménager de l'école Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues à l'entreprise Entretien Malex pour un montant total de 178 507,40 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.14. Calendrier des séances 2025-2026

Conformément à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter un calendrier des séances.

Il est alors proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Caroline Thérien, d'adopter le calendrier des séances tel que présenté au document SG-2425-05.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. INFORMATION**5.1. Désignation des membres du CA - processus**

La secrétaire générale informe les membres sur le processus de désignation des membres du CA qui est en cours.

(Résumé document SG-2425-06)

5.2. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document DSRH-2425-07)

5.3. Cours d'été

La directrice des Services éducatifs et complémentaires présente l'état de situation quant au taux de réussite des élèves qui doivent avoir recours aux cours d'été offerts à distance. Elle informe les membres de conseil d'administration que les Services éducatifs évaluent présentement la possibilité de prendre en charge les cours d'été afin d'augmenter le taux de réussite. Plusieurs éléments font partie de cette analyse.

5.4. Suivi de la rencontre du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDA)

La directrice des Services éducatifs et complémentaires présente un résumé de la dernière rencontre de ce comité.

5.5. Suivi de la rencontre du comité de parents

La directrice des Services éducatifs et complémentaires présente un résumé de la dernière rencontre de ce comité.

6. HUIS CLOS STATUTAIRE

CA-2025-0259

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M. Robert Bureau, et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 20 h 10 lorsque les délibérations prennent fin.

Par Marie Claude Lozier

Marie Claude Lozier, présidente

Myriam Ramos

Myriam Ramos, secrétaire générale